Informations de base

2014/2040(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure caduque ou retirée
Budget général 2015: toutes sections **Subject** 8.70.55 Budget 2015	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDE Comité de conciliation budgétaire		

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (PPE) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	10/07/2014 10/07/2014

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	BALČYTIS Zigmantas (S&D)	15/07/2014
DEVE Développement	RÜBIG Paul (PPE)	22/07/2014
INTA Commerce international	BÖGE Reimer (PPE)	22/07/2014
CONT Contrôle budgétaire	PIEPER Markus (PPE)	03/07/2014
ECON Affaires économiques et monétaires	TORVALDS Nils (ALDE)	15/07/2014
EMPL Emploi et affaires sociales	ARENA Maria (S&D)	22/07/2014
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	LA VIA Giovanni (PPE)	15/07/2014

ITRE	Industrie, recherche et énergie	BUZEK Jerzy (PPE)	22/07/2014
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	STIHLER Catherine (S&D)	11/07/2014
TRAN	Transports et tourisme	ZĪLE Roberts (ECR)	07/07/2014
REGI	Développement régional	VAUGHAN Derek (S&D)	23/07/2014
AGRI	Agriculture et développement rural	JAHR Peter (PPE)	16/07/2014
PECH	Pêche	MARINHO E PINTO António (ALDE)	22/07/2014
CULT	Culture et éducation	COSTA Silvia (S&D)	14/07/2014
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	ZDECHOVSKÝ Tomáš (PPE)	22/07/2014
AFCO	Affaires constitutionnelles	HÜBNER Danuta Maria (PPE)	22/07/2014
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	10/07/2014
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3324	2014-06-20

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

20/06/2014	Débat au Conseil		Résumé
24/06/2014	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2014)0300	Résumé
02/09/2014	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12608/2014	Résumé
15/09/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2014	Vote en commission		
09/10/2014	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0014/2014	Résumé
21/10/2014	Débat en plénière		
22/10/2014	Décision du Parlement	T8-0036/2014	Résumé
22/10/2014	Résultat du vote au parlement		
22/10/2014	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
14/11/2014	Pas d'accord intervenu en conciliation budgétaire		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2040(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	BUDE/8/01879 BUDG/8/00589

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	AFCO	PE537.156	02/09/2014	
Avis de la commission	AFET	PE536.211	03/09/2014	
Avis de la commission	PECH	PE536.030	04/09/2014	
Avis de la commission	TRAN	PE536.133	04/09/2014	
Avis de la commission	INTA	PE536.196	04/09/2014	
Avis de la commission	ENVI	PE536.226	04/09/2014	
Avis de la commission	EMPL	PE536.227	04/09/2014	
Avis de la commission	ECON	PE536.152	05/09/2014	
Avis de la commission	AGRI	PE536.160	08/09/2014	
Avis de la commission	CONT	PE536.026	09/09/2014	

Avis de la commission	IMCO	PE536.197	09/09/2014	
Avis de la commission	CULT	PE536.051	11/09/2014	
Avis de la commission	LIBE	PE536.206	24/09/2014	
Avis de la commission	REGI	PE537.191	24/09/2014	
Avis de la commission	DEVE	PE537.201	24/09/2014	
Avis de la commission	ITRE	PE537.273	25/09/2014	
Projet de rapport de la commission		PE537.406	30/09/2014	
Amendements déposés en commission		PE539.614	03/10/2014	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0014/2014	09/10/2014	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0036/2014	22/10/2014	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	12608/2014	02/09/2014	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2014)0300	24/06/2014	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2014)0637	15/10/2014	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 20/06/2014

Le Conseil a pris acte de la présentation par la Commission de son projet de budget général de l'UE pour l'exercice 2015. Il a procédé à **un échange de vues**.

Il a demandé au Comité des représentants permanents d'examiner ce projet, afin de lui permettre d'arrêter sa position.

Le projet de la Commission prévoit des paiements d'un montant total de:

- 142,1 milliards EUR (+4,9% par rapport au budget 2014) et
- 145,6 milliards EUR (+2,1%) en engagements.

Le 18 février 2014, le Conseil a défini ses priorités pour le budget 2015. Celles-ci devraient servir de référence à la présidence italienne pour les négociations qui auront lieu avec le Parlement européen et la Commission d'ici fin 2014.

Le Conseil devrait adopter sa position sur le projet de budget en septembre 2014 et le Parlement la sienne fin octobre. Si leurs positions divergent, une procédure de conciliation de trois semaines devrait débuter le 28 octobre 2014.

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 15/10/2014 - Document annexé à la procédure

La présente lettre rectificative nº 1 (LR nº 1) au projet de budget pour l'exercice 2015 (PB 2015) porte sur:

- **l'actualisation de l'estimation des besoins et des crédits pour les dépenses agricoles**. Outre la modification des éléments de marché, la LR nº 1 /2015 intègre l'impact des décisions agricoles adoptées depuis l'établissement du projet de budget (PB) 2015 en juin 2014, les estimations révisées des besoins pour certains paiements directs ainsi que d'autres propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important au cours de l'exercice budgétaire à venir;
- **une actualisation de la situation relative aux accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable**, afin de tenir compte des informations les plus récentes disponibles;
- un **redéploiement de crédits de paiement** qui s'appuie sur le montant réduit des crédits destinés aux dépenses agricoles en 2015 (soit 448 millions EUR) afin de répondre aux besoins complémentaires en crédits de paiement dans les rubriques 1a, 2, 3 et 4, de manière à ce que les obligations qui découlent des engagements passés et actuels puissent être honorées et les sanctions financières évitées. Ce redéploiement est rendu possible par l'augmentation des recettes affectées disponibles pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2015, ce qui permet le financement d'un niveau légèrement plus élevé de dépenses du FEAGA au moyen d'un volume moindre de «crédits frais» dans le budget 2015. Le redéploiement proposé vise essentiellement à renforcer les crédits de paiement en faveur d'un certain nombre d'actions/de programmes pour lesquels l'exécution des paiements en 2014 laisse prévoir des besoins de paiement supérieurs à la demande du PB 2015, **même après prise en compte des renforcements précédemment proposés dans le projet de budget rectificatif 3/2014** et le virement global (DEC 31/2014);
- **l'ajustement des ressources humaines et financières** en vue de la délégation prévue de l'initiative pilote «voie express pour l'innovation» à l' Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) et de celle des mesures de promotion en faveur des produits agricoles à l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (Chafea);
- **la transformation d'emplois des tableaux des effectifs de la Commission, du Médiateur européen et de l'Agence européenne pour l' environnement** (AEE). La transformation demandée de ces emplois de la Commission se traduit par une réduction de 470.000 EUR des dépenses administratives au titre de la rubrique 5. Les crédits de paiement correspondants devraient être disponibles pour redéploiement.

L'impact budgétaire net de ces modifications est une diminution de **448,5 millions EUR en crédits d'engagement** par rapport au projet de budget 2015. Le niveau global des paiements demeure inchangé.

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 24/06/2014 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2015 (toutes sections).

CONTEXTE: le projet de budget (PB) pour 2015 est **le 1er à être établi conformément au cadre budgétaire intégral** prévu par le traité de Lisbonne. Ce projet de budget est toutefois marqué par **la rareté des ressources**, comme en témoignent les plafonds annuels limités du cadre financier pluriannuel (CFP).

La principale priorité pour 2015 sera de veiller à **doter le budget de l'Union des moyens requis** pour qu'il puisse fournir pleinement sa contribution à **la croissance et à l'emploi** ainsi qu'à la mise en place d'une **solidarité entre les États membres et les régions**.

Le projet de budget 2015 devrait en outre se concentrer sur les mesures destinées à apporter des progrès réels dans **la vie des citoyens européens** en ciblant le soutien à l'emploi, aux entreprises, à l'éducation et à la recherche, tout en proposant des solutions pour limiter le volume croissant des **demandes de paiement en souffrance**, imputable à la pénurie de ressources financières observée ces dernières années.

CONTENU : le budget 2015 est principalement bâti pour aider l'Europe à se relever de la crise, tout en disposant de ressources réduites.

Le budget en quelques chiffres : le projet de budget 2015 reflète les priorités politiques qui ont été fixées dans les nouveaux programmes relevant du CFP 2014-2020 et procure les moyens nécessaires au démarrage de leur mise en œuvre. Dans le même temps, la clôture des programmes 2007-2013 doit être progressivement menée à bonne fin; pour ce faire, un niveau suffisant de crédits de paiement est nécessaire pour honorer les obligations envers les bénéficiaires des financements de l'UE.

En ce qui concerne les chiffres:

- le plafond global des **crédits d'engagement** (CE) s'établit à **146,483 milliards EUR**, ce qui représente 1,05% du revenu national brut (RNB) de l'UE,
- le plafond des **crédits de paiement** (CP) se chiffre à **141,901 milliards EUR**, soit 1,02% du RNB.

Les grandes priorités budgétaires de l'année :

- **soutenir la relance, la croissance et l'emploi** : l'accent devrait être mis sur **l'innovation et la réforme** afin de créer davantage d'emplois et de renforcer le potentiel de croissance. Des initiatives comme l'«initiative pour l'emploi des jeunes» (IEJ) ou l'amélioration de l'accès aux

financements pour les PME (programme COSME) devraient permettre de développer les compétences, la formation et l'employabilité et à renforcer la recherche et l'innovation, afin de créer des effets de levier au niveau de l'UE;

- **accroître la réactivité de l'Union** : compte tenu de l'évolution récente sur le plan international et des discussions qui en ont découlé dans l'Union, il est prévu de renforcer la sécurité énergétique de l'UE. Des moyens et actions visant à mettre en place des projets d'intérêt commun et des mesures destinées à développer les **interconnexions** figurent dans le projet de budget (programme MIE-Énergie) ; des mesures d'envergure sont en outre prévues pour venir en aide à **l'Ukraine**;

- **faire face aux obligations de l'UE** : confrontée à des pénuries de crédits de paiement et à des niveaux d'exécution élevés et en croissance constante, ayant abouti à un **renforcement des paiements de 11,2 milliards EUR au cours de l'année 2013**, la Commission a proposé, à la fin du mois de mai 2014, de recourir à la flexibilité prévue par le règlement relatif au CFP, en demandant la mobilisation intégrale de la marge pour imprévus pour les paiements (4 milliards EUR) en 2014, en plus du recours à la marge non allouée restant disponible sous le plafond des paiements de l'exercice (711 millions EUR). Ce montant de 4,7 milliards EUR est considéré comme **indispensable** à l'Union pour qu'elle puisse assumer ses obligations juridiques. Les besoins supplémentaires en 2014 découlent en grande partie du niveau élevé des demandes de paiement au titre de la politique de cohésion reçues des États membres, et restées en souffrance (**23,4 milliards EUR**) à la fin de 2013. Les besoins en crédits de paiement en 2015 demeureront à un niveau tout aussi élevé. C'est la raison pour laquelle **la Commission demande à utiliser intégralement le plafond des paiements pour 2015** (141,9 milliards EUR, soit +1,4% par rapport au budget 2014). Ce montant serait en outre jugé toujours inférieur de 2 milliards EUR à celui du budget exécuté en 2013. À ce stade de la procédure, la Commission ne propose pas de mobiliser la marge pour imprévus pour les paiements en 2015 mais de nouvelles mesures pourraient être nécessaires dans le courant de 2015;

- **faire preuve de rigueur administrative** : pour la 3ème année consécutive, la Commission devrait diminuer de 1% ses effectifs en vue de procéder à la réduction de 5% des effectifs sur 5 ans, convenue dans le cadre de la réforme du statut. Pour l'ensemble des **institutions**, les dépenses administratives resteraient, en moyenne, stables en termes réels.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires issues du cadre financier 2014-2020 :

Rubrique 1 : ***Croissance intelligente et inclusive*** : cette rubrique du budget est elle-même scindée en 2 sous-rubriques :

- **1.a Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement en faveur de cette sous-rubrique s'établiraient à 17,447 milliards EUR. Ce montant est en hausse de 5,8% par rapport au budget 2014, essentiellement en raison d'Horizon 2020, du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et des grands projets d'infrastructure «ITER» et «Copernicus». Il subsisterait ainsi une marge de 218,6 millions EUR. Les crédits de paiement augmenteraient de 29,5%, passant à 15,583 milliards EUR, afin de faire face au nombre croissant d'engagements à liquider et de permettre la mise en œuvre des nouveaux programmes;
- **1.b Cohésion économique, sociale et territoriale**: les crédits d'engagement de cette sous-rubrique augmenteraient de 3,6%, à 49,227 milliards EUR, **ce qui ne laisse aucune marge sous le plafond de cette rubrique**. Cette situation est due au fait que des crédits supplémentaires sont prévus pour Chypre au titre des Fonds structurels, la Commission proposant à cette fin de mobiliser l'instrument de flexibilité. Dans cette rubrique, la concentration en début de période des crédits d'engagement et de paiement devrait se poursuivre en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ, enveloppe spécifique complémentaire), pour des montants de 1,407 milliard EUR et 600 millions EUR respectivement. Les crédits de paiement diminueraient de -5% par rapport à 2014, reculant à 51,602 milliards EUR. S'il peut en découler une stabilisation du niveau élevé des engagements restant à liquider pour la politique de cohésion (une part significative des crédits de paiement 2015 étant utilisée pour honorer les demandes accumulées à la fin de 2014), **cela ne devrait en revanche pas suffire pour réduire de manière notable l'arriéré de demandes en souffrance** en fin d'année;

Rubrique 2 : ***Croissance durable: ressources naturelles***: des crédits d'engagement d'un montant de 59,254 milliards EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de dépenses représente une stabilisation au niveau du budget 2014 et laisse une marge de 345,3 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement se chiffreraient à 56,907 milliards EUR, ce qui constitue une hausse de 0,6% par rapport à 2014. Il subsisterait une marge en deçà du sous-plafond pour les mesures de marché et les aides directes, à hauteur de 286 millions EUR. Pour le développement rural, les crédits de paiement diminueraient de -0,5% par rapport au budget 2014. Pour cette rubrique également, **le niveau des crédits de paiement devrait être insuffisant pour réduire l'arriéré** de demandes en souffrance attendu à la fin de 2014.

Rubrique 3 : ***Sécurité et citoyenneté***: cette rubrique du budget subit une diminution de ses crédits d'engagement à hauteur de -1,9%, reculant à 2,131 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 115,3 millions EUR. Les crédits de paiement augmenteraient de 12,2%, passant à 1,881 milliards EUR, à la suite du lancement du Fonds «Asile, migration et intégration» et du Fonds pour la sécurité intérieure.

Rubrique 4 : ***L'Europe dans le monde***: cette rubrique enregistre une diminution de ses crédits d'engagement de 1,1%, reculant à 8,413 milliards EUR, ce qui laisse une marge non allouée de 335,9 millions EUR disponible sous le plafond. Les crédits de paiement augmenteraient de 7,1%, passant à 7,327 milliards 'EUR, essentiellement sous l'effet de la croissance rapide des engagements restant à liquider sous cette rubrique.

Rubrique 5 : ***Administration (dépenses des institutions européennes et de personnel)*** : les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l' administration, toutes institutions confondues, augmenteraient de 2,5%, les engagements s'établissant à 8,612 millions EUR. L'augmentation correspondante (+1,5%) engloberait essentiellement les dépenses administratives supplémentaires liées à l'adhésion de la Croatie, soit un montant de 13,2 millions EUR pour la Commission. Compte tenu des modifications apportées par la Commission pour faire en sorte que les projets d'états prévisionnels des dépenses du Conseil, de la Cour de justice et du Comité des régions cadrent mieux avec le niveau d'inflation attendu en 2015, les dépenses requises pour les institutions laisseraient une marge de 457,9 millions EUR en deçà du sous-plafond pour les dépenses administratives des institutions (hors pensions et écoles européennes). Cette situation témoigne des efforts constants déployés par les institutions pour limiter leurs propres dépenses administratives et respecter ainsi la logique de la diminution de 5% sur cinq ans des effectifs dans l'ensemble des institutions et organes de l'UE.

Rubrique 6 : ***Compensation*** : enfin, conformément au traité relatif à l'adhésion de la Croatie, plus aucun engagement ni paiement n'est prévu en 2015.

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 22/10/2014 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 464 voix pour, 186 voix contre et 46 abstentions, une résolution sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

Section III – Commission : le Parlement souligne que les chefs d'État et de gouvernement ont convenu en juin 2014 qu'il fallait préparer les économies des États membres à l'avenir en investissant dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications (dont l'achèvement du marché unique du numérique pour 2015) ainsi que dans le domaine de l'efficacité énergétique, de l'innovation et de la recherche et des compétences. Il précise que le budget de l'Union ne devrait en aucun cas être perçu et évalué comme un poste financier ajoutant une charge supplémentaire aux budgets nationaux, mais comme **une possibilité de préparer les initiatives et les investissements qui présentent un intérêt et apportent une valeur ajoutée à l'Union dans son ensemble**.

Position du Conseil sur le budget 2015 : le Parlement fait observer que le projet de budget pour 2015 proposé par la Commission s'élève (instruments spéciaux compris) à 145,5993 milliards EUR de crédits d'engagement et à 142,1373 milliards EUR de crédits de paiement. Il souligne que le volume global des crédits de paiement du projet de budget connaît une légère augmentation de 1,4% par rapport au budget de 2014 (compte tenu du budget rectificatif n° 1/2014 et des projets de budgets rectificatifs n°2-4/2014) et qu'il reste inférieur de 2 milliards EUR au montant exécuté en 2013. Il observe également que la Commission a proposé de conserver une marge globale de 1,4789 milliard EUR en crédits d'engagement sous les plafonds du projet de budget.

Position du Conseil sur le projet de budget 2015 : le Parlement regrette que, lors de sa lecture du budget, le Conseil ait réduit les crédits d'engagement de 522 millions EUR **et les crédits de paiement de 2,1 milliards EUR**, fixant dès lors le budget de l'Union pour 2015 à:

- 145,0774 milliards EUR en crédits d'engagements et
- 139,9969 milliards EUR en crédits de paiement.

Il se dit particulièrement préoccupé par **la diminution drastique des crédits de paiement destinés à la compétitivité pour la croissance et l'emploi** au titre de la rubrique 1a, ce qui va totalement à l'encontre de l'engagement du Conseil à surmonter la crise et à relancer la croissance économique. Il souligne une nouvelle fois que la fixation du niveau des paiements par le Conseil en fonction du taux d'inflation ne tient absolument pas compte du rôle et de la nature pluriannuelle des politiques de l'Union et rend le CFP parfaitement inutile. Il relève, à cet égard, que l'écart croissant entre crédits de paiement et crédits d'engagement ne fait qu'aggraver le problème des engagements restant à liquider. Il souligne en outre l'impact négatif de cette pratique sur la manière dont les citoyens perçoivent l'Union et indique que pour surmonter la crise économique, **l'Union doit augmenter ses investissements**.

Coupes budgétaires appliquées par le Conseil : le Parlement déplore les réductions arbitraires proposées par le Conseil aux postes qui financent l'administration et le soutien de la mise en œuvre de grands programmes de l'Union. Il se dit vivement inquiet de l'incohérence du Conseil à l'égard du budget de l'Union dans la mesure où il appelle à l'augmentation des crédits de l'Union dans les domaines susceptibles de créer une croissance durable alors que, par ailleurs, il propose des **réductions drastiques** dans des domaines essentiels tels que la recherche, l'innovation, l'espace, les infrastructures, les PME et l'énergie.

La question récurrente des crédits de paiements : le Parlement estime que **le Conseil porte une lourde responsabilité politique dans la situation très tendue en matière de paiements**. Il dénonce le fait que cette situation a provoqué l'apparition progressive d'un déficit structurel dans le budget de l'Union, ce qui est contraire aux dispositions du traité et met en péril la capacité de la Commission à répondre à ses obligations légales. Il regrette par ailleurs le conflit qui oppose depuis toujours le Conseil au Parlement et à la Commission et demande que l'on trouve le moyen de transformer cette opposition en un échange d'idées plus productif afin de favoriser la conclusion d'un accord équilibré sur le budget.

Position du Parlement européen : le Parlement décide de renforcer toutes les lignes qui sont au cœur de la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, à savoir Horizon 2020, COSME, Erasmus+, la stratégie numérique, Progress et l'agenda social (dont EURES et l'instrument de microfinancement) dans la mesure où ces programmes sont l'exemple même de la façon dont l'Union contribue à mettre en place une économie innovante. Il décide en outre de renforcer les programmes qui concrétisent la politique extérieure de l'Union, comme la politique de voisinage, l'aide au développement et l'aide humanitaire et insiste sur la nécessité d'accroître le financement de programmes et de politiques essentiels à la lutte contre les inégalités tels que le FEAD, l'Europe pour les citoyens ou la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Il fixe le niveau global des crédits de 2015 à:

- 146,3809 milliards EUR pour les engagements et
- 146,4165 milliards EUR pour les crédits de paiement.

Il soutient la proposition de la Commission visant à utiliser la totalité des crédits de paiement disponibles sous le plafond fixé pour 2015 (donc en ne laissant aucune marge disponible pour les paiements en 2015). **Il rétablit dès lors l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une réduction de la part du Conseil** sur la base des modalités d'exécution actuelles et escomptées.

Il indique par ailleurs que l'utilisation de la totalité des crédits disponibles sous le plafond des paiements **ne suffira même pas à apporter une solution durable aux problèmes de paiement** que l'Union connaît depuis 2010. Pour le Parlement, ce problème de pénurie de paiements doit être traité sans

délai. C'est pourquoi, il décide d'aller plus loin que la proposition de la Commission pour les crédits de paiement d'une série de lignes budgétaires en leur octroyant **4 milliards EUR supplémentaires**, notamment pour l'achèvement des grands programmes de recherche et des programmes relevant des Fonds structurels de la période 2007-2013, dont la situation est très critique.

Dans ce contexte, le Parlement appelle également la Commission à se tenir prête à faire des propositions pertinentes pour la mobilisation des mécanismes de flexibilité prévus dans le règlement CFP.

Il souligne que pour identifier précisément, pour 2015, les besoins découlant des exercices précédents, il conviendrait que **les négociations sur les besoins de paiement supplémentaires pour 2014 prennent fin avant la conciliation** sur le budget 2015. Il rappelle que les projets de budget rectificatif n° 2, 3 et 4/2014 doivent être considérés comme un tout et que **le Conseil ne doit pas s'attendre à bénéficier de recettes inattendues** provenant de l'inscription au budget d'excédents et d'amendes sans répondre aux besoins de paiement supplémentaires demandés dans le projet de budget rectificatif n° 3/2014.

Il souligne également que pour s'assurer de la disponibilité de moyens suffisants pour les programmes d'investissement à l'échelon de l'Union (adoptés par le Conseil européen de juin 2014 et qualifiés de priorité politique majeure par M. Juncker, président élu de la Commission), pour la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, et notamment pour la garantie européenne pour la jeunesse à partir du budget 2016, mais aussi pour régler les problèmes récurrents de crédits de paiement, le **réexamen/révision postélectoral du CFP 2014-2020** prévu à l'article 2 du règlement sur le CFP devrait être entrepris au plus vite par la nouvelle Commission.

En ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, le Parlement se prononce comme suit :

- **Rubrique 1a** : le Parlement constate que **cette rubrique subit la majorité des réductions opérées par le Conseil**, aussi bien en matière d'engagements (-323,5 millions EUR par rapport au projet de budget) que de paiements (-1.335 millions EUR). Il décide par conséquent de rétablir de manière générale le niveau des crédits du projet de budget 2015 pour les engagements comme pour les paiements et **d'augmenter les crédits d'une série de lignes budgétaires relatives aux programmes qui correspondent aux priorités du Parlement** : Horizon 2020, COSME, Erasmus+, stratégie numérique, agenda social, et ce par l'utilisation de l'intégralité de la marge disponible (augmentation globale de quelque 200 millions EUR par rapport au projet de budget). Il augmente en outre les crédits des lignes budgétaires consacrées au MIE-Énergie de 34 millions EUR. Il renforce également de 12 millions EUR les crédits pour les réseaux de télécommunication du MIE et de 26,5 millions EUR les crédits d'engagement en faveur des PME et de la création d'entreprises.
- **Rubrique 1b** : le Parlement se dit vivement préoccupé par le fait que, s'il a maintenu le montant des crédits d'engagement du projet de budget (49,227 milliards EUR), le Conseil a réduit les crédits de paiement de 220 millions EUR, dont le montant s'établit ainsi à 51,382 milliards EUR. Il décide de **rétablir le montant des crédits de paiement du projet de budget pour les lignes consacrées aux nouveaux programmes** et ayant fait l'objet de réductions de la part du Conseil et d'augmenter le montant des crédits de paiement par rapport au projet de budget pour une série de lignes portant sur l'achèvement des programmes du CFP 2007-2013. Le Parlement rappelle par ailleurs que la rubrique 1b comporte **la plus grande partie des engagements actuels restant à liquider**, ce qui empêche le remboursement des montants déjà dépensés par les régions et les États membres bénéficiaires. Cette pratique a eu des conséquences graves pour les régions et les États membres les plus touchés par la crise. C'est la raison pour laquelle, le Parlement décide d'augmenter l'enveloppe du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et des projets pilotes/actions prioritaires (PP/AP) de 20,2 millions EUR par rapport au projet de budget. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement indique cependant qu'aucun crédits de la PAC (ni aucun autre crédit inscrit au budget) ne devraient être utilisés pour le financement de **la tauromachie** avec mise à mort.
- **Rubrique 2** : le Parlement déplore les réductions injustifiées réalisées par le Conseil dans les programmes de distribution de fruits et de lait aux écoliers et décide d'augmenter le montant disponible pour le régime des fruits à l'école de 7 millions EUR et de 4 millions EUR pour le programme lait au-delà de ce qui était prévu dans le projet de budget de la Commission. Il propose également d'augmenter le cofinancement européen des mesures en faveur de la politique agricole commune de 30 millions EUR afin d'aider les producteurs à trouver d'autres débouchés.
- **Rubrique 3** : le Parlement souligne que tout en ne représentant que 1,5% du budget de l'Union, la rubrique 3 couvre des domaines essentiels pour les citoyens européens et les gouvernements nationaux, comme les politiques d'asile et de migration ou la sécurité intérieure. Il demande dès lors à la Commission et au Conseil de continuer à intensifier leurs efforts politiques et financiers dans cette rubrique au cours de prochaines années. Il estime qu'il faut maintenir les montants du projet de budget pour les lignes budgétaires "Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens" et "Promouvoir la non-discrimination et l'égalité", qui mettent en œuvre le programme "Droits, égalité et citoyenneté 2014-2020" et adopte par conséquent comme ligne générale **le rétablissement des montants du projet de budget pour toutes les lignes de cette rubrique**.
- **Rubrique 4** : le Parlement regrette les réductions auxquelles le Conseil a procédé à la rubrique 4 (-0,83% pour les crédits d'engagement et -5,24% pour les crédits de paiement), ce qui en fait **la rubrique la plus touchée par les restrictions du Conseil affectant les crédits de paiement**. Il condamne vivement la réduction des crédits d'engagement de l'aide humanitaire par le Conseil. Il rappelle son soutien au processus de paix au Proche-Orient ainsi que sa détermination à faire en sorte que des crédits suffisants soient alloués à l'UNRWA et à l'Autorité palestinienne grâce à une **augmentation de 35,5 millions EUR** des crédits d'engagement par rapport au montant du projet de budget. Le Parlement indique par ailleurs qu'il faut soutenir les pays du voisinage oriental et du voisinage méridional de l'Union et **agir davantage face à la situation en Ukraine**. Il demande par conséquent qu'un montant supplémentaire de **203,3 millions EUR** soit affecté à l'instrument européen de voisinage par rapport au projet de budget afin que l'Union puisse remplir ses obligations à l'Est et au Sud. Le Parlement juge en outre nécessaire d'augmenter les crédits de la ligne consacrée à la communauté chypriote turque.
- **Rubrique 5** : d'une manière générale, le Parlement rétablit tous les montants du projet de budget pour les lignes de dépenses administratives et de dépenses d'appui et toutes les lignes de la rubrique 5 que le Conseil a proposé de réduire. Il décide également de placer certains crédits en réserve le temps que la Commission modifie les règles relatives aux groupes d'experts et assure leur exécution pleine et entière dans toutes les directions générales.

Autres sections : le Parlement rappelle que le budget de chaque institution de l'Union, en raison de sa mission et de la situation spécifique, doit être traité **individuellement**, et non selon un schéma identique. Il est en outre résolument opposé à la méthode du Conseil, qui accroît uniformément les taux de vacance d'un point de pourcentage, ce qui a pour effet d'augmenter artificiellement la marge. Il souligne que cette hausse, qui vient s'ajouter

aux suppressions de postes déjà effectuées au titre de la réduction de personnel de 1%, obligerait certaines institutions, déjà touchées par ladite réduction de personnel, à geler leurs recrutements sur postes vacants, ce qui nuirait à leur fonctionnement.

Il félicite les autres institutions pour **les économies dégagées et les gains d'efficacité** qui ont déjà été intégrés dans leurs projets de budget. Il maintient toutefois que le Parlement et le Conseil devraient fixer un volume de crédits suffisant pour garantir le bon fonctionnement des institutions.

En ce qui concerne le budget propre au Parlement, ce dernier rappelle que l'état prévisionnel du Parlement pour l'exercice 2015 a été établi à 1.794.929.112 EUR, ce qui correspond à une augmentation globale de 2,24% par rapport au budget de 2014. Il souligne cependant que 0,67% de cette hausse est imputable au versement obligatoire aux députés de l'indemnité transitoire exceptionnelle de fin de mandat et 0,4% à l'application de l'accord sur l'adaptation des rémunérations et des pensions pour 2011 et 2012. Il souligne dès lors que les autres dépenses ne connaissent donc qu'une hausse de 1,18% par rapport à 2014. Il décide au passage d'augmenter de 3 millions EUR les crédits alloués au financement des fondations politiques européennes pour leur permettre d'exercer pleinement leurs activités.

Par ailleurs, la Plénière souligne que, pour générer des économies durables dans le budget de l'Union, le Parlement et le Conseil devraient impérativement **établir une feuille de route pour un siège unique**.

Enfin, une série d'amendements techniques ont été adoptés en ce qui concerne les autres institutions.

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 02/09/2014 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 2 septembre 2014, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

Á l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position peuvent se résumer comme suit :

- **145.077,35 millions EUR en crédits d'engagements** ;
- **139.996,92 millions EUR en crédits de paiements**.

Selon la position adoptée par le Conseil, les crédits d'engagement augmenteraient de +1,71% par rapport au budget 2014 et les crédits de paiement, de +3,32%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2015 correspond à **1% du RNB de l'UE**.

A. Principes : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices et de principes qui peuvent se résumer comme suit:

- approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant compte des contraintes budgétaires et économiques actuelles dans les États membres;
- octroi d'un financement adéquat pour les différentes priorités de l'Union, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de **capacités d'absorption réaliste**;
- prévision de crédits nécessaires pour permettre le démarrage des nouveaux programmes au cours de la 2ème année du cadre financier pluriannuel 2014-2020;
- prise en compte des orientations budgétaires définies pour l'exercice budgétaire 2015 dans les conclusions du Conseil adoptées le 18 février 2014;
- marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel (CPF), sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues;
- **maîtrise rigoureuse des crédits de paiement** pour toutes les rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel, et création d'une marge suffisante pour faire face à des événements imprévus, **entraînant une réduction des crédits de paiement, notamment aux (sous-) rubriques 1a, 1b, 2** et **4**.

Dépenses administratives : en ce qui concerne les dépenses administratives des institutions, le Conseil rappelle qu'il faut en limiter l'augmentation en 2015 et réduire les effectifs conformément à l'objectif d'une diminution de -5% au cours de la période 2013-2017, fixé par l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire.

Dans ce contexte, les dépenses administratives doivent être guidées par les principes suivants:

- maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leurs fonctions publiques respectives;
- niveau approprié pour la fixation du budget administratif de chaque institution, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins réels et justifiés;
- réductions ciblées et augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions et certains offices, en tenant compte de leur exécution budgétaire passée et en cours et de leurs taux de vacance;
- proposition de la Commission de réduire les effectifs de -1% par an à partir de 2013.

Déclaration sur les crédits de paiement : outre les principes ci-avant décrits, le Conseil a également approuvé une déclaration sur les crédits de paiement appelant la Commission à présenter le plus rapidement possible **la lettre rectificative portant sur l'agriculture** (en incluant les informations relatives à un éventuel report des recettes affectées) afin de déterminer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2015 pour la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles).

Le Conseil demande en outre à la Commission de:

- présenter un **projet de budget rectificatif si les crédits de paiement inscrits dans le budget 2015** se révélaient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), de la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale), de la rubrique 2 et de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde) du cadre financier pluriannuel;
- présenter des chiffres actualisés concernant **la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b** et, si nécessaire, présenter un projet de budget rectificatif à cette seule fin.

Le Conseil se prononcerait sur le projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute insuffisance dans les crédits de paiement.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s'est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : «Croissance intelligente et inclusive» (**66,351 milliards EUR en engagements**):

1.a) dépenses relatives à la **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : le montant de cette rubrique a été fixé à **17,124 milliards EUR** en crédits d'engagements, soit une augmentation de 3,88% par rapport au budget 2014.

La sous-rubrique se caractérise en outre par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement dans l'objectif d'atteindre une réduction totale de -323,6 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques comprenant des dépenses d'appui administratif;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une **réduction d'un montant total de -1,335 milliards EUR** dans les crédits demandés dans le PB 2015, dont -113 millions EUR dans le domaine des grands projets d'infrastructures, -998 millions EUR en ce qui concerne le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, -152 millions EUR en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et -73 millions EUR dans d'autres programmes (ces montants tiennent compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de -2,9 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement).

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élèverait à 542,2 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la **Cohésion économique, sociale et territoriale** : le Conseil a prévu un montant de **49,227 milliards EUR** en engagements (soit une augmentation de 3,63% par rapport à 2014). Les autres grandes caractéristiques de cette sous-rubrique budgétaire sont les suivantes :

- maintien du niveau des crédits d'engagement comme demandé dans le PB pour 2015;
- fixation du niveau des crédits de paiement en opérant une **réduction d'un montant total de -220 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015** pour des programmes relevant de la nouvelle période de programmation, notamment dans les domaines suivants:
 - § Régions en transition (-41,5 millions EUR),
 - § Compétitivité (-90,5 millions EUR),
 - § Régions ultrapériphériques et à faible densité de population (-5 millions EUR),
 - § Fonds de cohésion (-39,4 millions EUR),
 - § Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (-5,4 millions EUR),
 - § Coopération territoriale européenne (-25 millions EUR),
 - § Assistance technique et actions innovatrices (-8,2 millions EUR)
 - § Fonds européen d'aide aux plus démunis (-5 millions EUR) sur la base des informations disponibles, ce qui représente encore une augmentation de +0,84% par rapport au budget 2014.

La marge au titre de la sous-rubrique 1b serait égale à zéro et resterait inchangée.

L'Instrument de flexibilité serait mobilisé pour un montant de **79,8 millions EUR** pour compléter le financement des programmes des Fonds structurels pour Chypre.

Rubrique 2 «**Croissance durable : ressources naturelles**» : le montant de cette rubrique a été fixé à **59,183 milliards EUR** en engagements, opérant ainsi une réduction totale de 0,14% par rapport à 2014. Les dépenses de marché et les paiements directs représenteraient 43,8 milliards EUR.

La rubrique est en outre caractérisée par les éléments suivants:

- réduction du niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB pour 2015 de -70,6 millions EUR sur les lignes "dépenses d'appui administratif" et "dépenses de soutien du marché" et sur les lignes opérationnelles relevant du Fonds européen agricole de garantie, du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et du programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE);
- **réduction du montant total des paiements de -145,3 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015**, dont -48,5 millions EUR dans le Fonds européen agricole de garantie, -45 millions EUR dans le Fonds européen agricole pour le développement rural, -30,1 millions EUR dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et les actions annuelles liées à la pêche et -21,6 millions EUR dans le programme LIFE, sur la base de l'exécution budgétaire passée, en cours ou escomptée. Ces montants seraient susceptibles d'être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative sur l'agriculture attendue à l'automne. Ils tiennent également compte des réductions opérées

dans les contributions accordées aux agences décentralisées pour un montant total de -0,1 million EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 415,9 millions EUR.

Rubrique 3 : «Sécurité et citoyenneté» : le montant de cette rubrique a été fixé à **2,1 milliards EUR** en engagements et diminue de quelque 3,29% par rapport au budget 2014. Cette rubrique se caractérise également par les points suivants :

- niveau des crédits d'engagement avec une **réduction totale de -30,2 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015** pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-455.000 EUR) et les dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes (-25,8 millions EUR);
- réduction totale de -28,5 millions EUR des crédits de paiements demandés dans le PB 2015 pour une série de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-455.000 EUR) et des dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes (-24 millions EUR) ; les réductions axées sur les nouveaux programmes caractérisés par un faible taux de mise en œuvre à ce stade précoce du cadre financier tiennent compte de la capacité d'absorption, ainsi que des dépenses d'appui prenant en considération les taux de mise en œuvre passés. Ces montants tiennent également compte des réductions de -4 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées.

La marge disponible au titre de la rubrique 3 s'élèverait à 145,5 millions EUR.

Rubrique 4 «Europe dans le monde» : le Conseil envisage un montant global de **8,343 milliards EUR** en engagements, soit une augmentation de 0,22% par rapport à 2014. Il a ainsi décidé de :

- établir le niveau des crédits d'engagement dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de -70 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de -384 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2015, dont:

 § -179 millions EUR sur l'Instrument de coopération au développement,

 § -159,5 millions EUR sur l'Instrument d'aide de préadhésion, sur la base de l'exécution budgétaire passée, en cours ou escomptée, ainsi que de capacités d'absorption réalistes.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 405,9 millions EUR.

Rubrique 5 : Dépenses administratives: les dépenses administratives s'établissent à **8,585 milliards EUR**, soit une augmentation de 2,14%. Le budget de chaque institution figure dans la position du Conseil avec les variations budgétaires d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a accepté les tableaux des effectifs proposés par la Commission dans le PB pour 2015. Cependant, un ajustement technique neutre sur le plan budgétaire a été effectué sur les tableaux des effectifs du Conseil européen et du Conseil ainsi que du Service européen pour l'action extérieure (un poste AST 4 du tableau des effectifs du Conseil européen et du Conseil a été transféré au Service européen pour l'action extérieure à la suite du transfert des tâches correspondantes).

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 491,3 millions EUR.

Agences décentralisées : en ce qui concerne les agences décentralisées, le Conseil a réduit le niveau global des crédits de -7 millions EUR. Seules les agences dont le budget avait augmenté par rapport à leur budget 2014 sont touchées par ces réductions. Le Conseil a considéré que la capacité d'absorption de ces agences serait inférieure aux prévisions effectuées par la Commission.

Budget général 2015: toutes sections

2014/2040(BUD) - 09/10/2014 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport conjoint de Eider GARDIAZABAL RUBIAL (S&D, ES) (section III – Commission) et Monika HOHLMEIER (PPE, DE) (autres sections) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

Section III – Commission : d'une manière générale, les députés rappellent la nécessité de **renforcer l'investissement stratégique** dans des actions à valeur ajoutée européenne (emploi, jeunes, compétitivité, etc.) et de contribuer à investir et préparer les économies des États membres pour l'avenir en répondant aux besoins essentiels en investissements dans les transports, l'énergie et les infrastructures de télécommunications (y compris, l'achèvement du marché intérieur du numérique d'ici à 2015). Ils rappellent à cet égard **le rôle incontestable de budget de l'Union européenne** dans la réalisation de ces objectifs politiques.

Les députés font observer que le projet de budget pour 2015 proposé par la Commission s'élève (instruments spéciaux compris) à 145.599,3 millions EUR de crédits d'engagement et à 142.137,3 millions EUR de crédits de paiement. Ils soulignent que le volume global des crédits de paiement du projet de budget connaît une légère augmentation de 1,4% par rapport au budget de 2014 (compte tenu du budget rectificatif n° 1/2014 et des projets de budgets rectificatifs n°2-4/2014) et qu'il reste inférieur de 2 milliards EUR au montant exécuté en 2013. Ils observent également que la Commission a proposé de conserver une marge globale de 1.478,9 millions EUR en crédits d'engagement sous les plafonds du projet de budget.

Coupes budgétaires réalisées par le Conseil : les députés constatent, qu'à nouveau, **le Conseil a réduit, lors de sa lecture du budget, les crédits d'engagement de 522 millions EUR et les crédits de paiement de 2,1 milliards EUR** (soit une baisse de 0,18% par rapport au budget de 2014, fixant dès lors le budget de l'Union pour 2015 à 145.077,4 millions EUR en crédits d'engagements et à 139.996,9 millions EUR en crédits de paiement).

Les députés se disent particulièrement préoccupés par les coupes sombres pratiquées par le Conseil dans les crédits de paiement des fonds prévus pour la compétitivité pour la croissance et des emplois relevant de la Rubrique 1a, coupes qui représentent, selon la commission parlementaire, une **violation flagrante de l'engagement du Conseil à vouloir surmonter la crise** et relancer la croissance économique. Les députés désapprouvent la lecture du budget 2015 par le Conseil étant donné qu'elle ne tient pas compte du caractère pluriannuel des politiques de l'Union et qu'au lieu de régler le problème, elle ne ferait qu'aggraver le manque de crédits de paiement tout en ralentissant la mise en œuvre des programmes de l'Union.

Ils soulignent une fois de plus que l'approche du Conseil visant à fixer le niveau des paiements en conformité avec le taux d'inflation ne tient aucun compte de la nature et du caractère pluriannuel des politiques de l'Union et enlève au Cadre financier pluriannuel (CPF) tout intérêt. Ils indiquent également que l'écart croissant entre crédits de paiements et crédits d'engagements exacerbe encore la question du reste à liquider issu de cet écart.

Les députés mettent également en avant l'impact négatif qu'une telle approche est susceptible d'avoir sur les citoyens.

Principales priorités pour 2015 : les députés appellent le Parlement à concentrer les renforcements budgétaires sur les programmes qui sont au cœur de la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi, à savoir Horizon 2020, COSME, Erasmus+, la stratégie numérique, Progress, EURES, l'instrument de microfinancement et l'agenda social, sachant que ces programmes sont particulièrement exemplaires de la façon dont l'Union contribue à une économie innovante et prospère à travers le continent.

Les députés appellent en outre le Parlement à renforcer les programmes qui contribuent au renforcement de la politique extérieure de l'Union, tels que la politique de voisinage, la politique de développement ou l'aide humanitaire. Ils insistent sur la nécessité d'augmenter également le financement de programmes et de politiques importantes pour lutter contre les inégalités, comme le programme pour les plus démunis, le programme «Europe pour les citoyens», et la promotion de l'égalité des genres.

Le budget 2015 en chiffres : les députés appellent le Parlement à définir le niveau global des crédits pour 2015 à:

- 146.348,9 millions EUR en crédits d'engagement;
- 146.416,5 millions EUR en crédits de paiement.

La question récurrente des crédits de paiements : les députés soutiennent pleinement la proposition de la Commission visant à utiliser la totalité des crédits de paiement disponibles sous le plafond fixé pour 2015, c'est-à-dire en ne laissant aucune marge disponible pour les paiements en 2015. **Ils rétablissent dès lors l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une réduction de la part du Conseil** sur la base des modalités d'exécution actuelles et escomptées.

Ils indiquent par ailleurs que l'utilisation de la totalité des crédits disponibles sous le plafond des paiements **ne suffira même pas à apporter une solution durable aux problèmes de paiemen**t que l'Union connaît depuis le budget 2010.

Ils -soulignent, par conséquent, que le problème récurrent de la pénurie de paiements doit être traité efficacement sans plus tarder. Ils appellent donc le Parlement à aller au-delà des propositions de la Commission en prévoyant un renforcement des crédits de paiements de l'ordre de 4 milliards EUR pour un certain nombre de lignes budgétaires, y compris pour les principales lignes «2007-2013» en cours d'achèvement liées aux Fonds structurels et les programmes de recherche, pour lesquelles la situation en matière de paiements est très critique.

Dans ce contexte, les députés appellent la Commission à se tenir prête à faire des propositions pertinentes pour la mobilisation des mécanismes de flexibilité prévus dans le règlement CFP.

Ils soulignent que pour identifier précisément, pour 2015, les besoins découlant des exercices précédents, il conviendrait que **les négociations sur les besoins de paiement supplémentaires pour 2014 prennent fin avant la conciliation** sur le budget 2015.

Ils soulignent également que pour s'assurer de la disponibilité de moyens suffisants pour les programmes d'investissement à l'échelon de l'Union (adoptés par le Conseil européen de juin 2014 à la suite des orientations politiques de M. Juncker, président élu de la Commission), pour la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, et notamment pour la garantie européenne pour la jeunesse à partir du budget 2016, mais aussi pour régler les problèmes récurrents de crédits de paiement, le **réexamen/révision postélectoral du CFP 2014-2020** prévu à l'article 2 du règlement sur le CFP devrait être entrepris au plus vite par la nouvelle Commission.

En ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, les députés se sont exprimés comme suit :

- **Rubrique 1a** : les députés constatent que **cette rubrique subit la majorité des réductions opérées par le Conseil**, aussi bien en matière d'engagements (-323,5 millions EUR par rapport au projet de budget) que de paiements (-1.335 millions EUR). Ils réclament dès lors le réalignement des objectifs de dépenses liés à l'énergie sous le programme Horizon 2020 avec les engagements pris au cours du processus législatif. Ils appellent dès lors le Parlement à rétablir les montants du projet de budget pour 2015 en supprimant toutes les coupes effectuées par le Conseil, à la fois en engagements et en paiements pour cette rubrique.
- **Rubrique 1b** : les députés se disent vivement préoccupés par le fait que, s'il a maintenu le montant des crédits d'engagement du projet de budget (49,227 milliards EUR), le Conseil a réduit les crédits de paiement de 220 millions EUR, dont le montant s'établit ainsi à 51,382 milliards EUR. Ils proposent par ailleurs d'aller au-delà de la proposition de la Commission pour l'enveloppe du programme pour les plus démunis (FEAD) et de prévoir un montant de 20,2 millions EUR pour ce programme et les projets pilotes et actions prioritaires (PP/AP).
- **Rubrique 2** : les députés déplorent les réductions malheureuses réalisées par le Conseil dans les programmes de distribution de fruits et de lait dans les écoles. Ils décident dès lors d'augmenter le montant disponible pour le régime des fruits à l'école de 7 millions EUR et de 4 millions EUR pour le programme lait au-delà de ce qui était prévu dans le projet de budget de la Commission.

- **Rubrique 3** : les députés indiquent que bien que ne représentant que la plus petite des rubriques du cadre financier, la rubrique 3 couvre des domaines essentiels pour les citoyens européens et les gouvernements des États membres, comme les politiques d'asile et de migration et la sécurité intérieure. Ils appellent dès lors la Commission et le Conseil à continuer de renforcer financièrement et politiquement cette rubrique dans les années à venir.
- **Rubrique 4** : de nouveau, les députés déplorent les coupes budgétaires pratiquées par le Conseil dans le cadre de la rubrique 4 (-0,83% pour les crédits d'engagement et -5,24% pour les crédits de paiement). Ils condamnent vivement la réduction des crédits d'engagement de l'aide humanitaire par le Conseil. Ils se disent également étonnés que le Conseil ait réduit une fois de plus les crédits de paiement destinés à l'UNRWA et à l'Autorité palestinienne, et ce, d'un montant de 2,4 millions EUR par rapport au projet de budget sans justification précise, alors que cette ligne dispose déjà d'une enveloppe insuffisante dans le projet de budget. Ils appellent le Parlement à réclamer une augmentation de l'ordre de 203,3 millions EUR au-delà du projet de budget pour l'Instrument européen de voisinage afin de permettre à l'Union d'assumer sa responsabilité à l'Est et au Sud.
- **Rubrique 5** : d'une manière générale, les députés rétablissent tous les montants du projet de budget pour les lignes de dépenses administratives et de dépenses d'appui et toutes les lignes de la rubrique 5 que le Conseil propose de réduire.

Autres sections : les députés rappellent que le budget de chaque institution de l'Union, en raison de sa mission et de la situation spécifique, doit être traité **individuellement**, sans solution unique applicable à toutes. Ils félicitent les autres institutions pour **les économies dégagées et les gains d'efficacité** qui ont déjà été intégrés dans leurs projets de budget.

En ce qui concerne le budget propre au Parlement, les députés réitèrent la nécessité d'une feuille de route en matière de **siège unique du PE**. Ils rappellent que l'état prévisionnel du Parlement pour l'exercice 2015 a été établi à 1.794.929.112 EUR, ce qui correspond à une augmentation globale de 2,24% par rapport au budget de 2014. Ils soulignent cependant que 0,67% de cette hausse est imputable au versement obligatoire aux députés de l'indemnité transitoire exceptionnelle de fin de mandat et 0,4% à l'application de l'accord sur l'adaptation des rémunérations et des pensions pour 2011 et 2012. Ils soulignent dès lors que les autres dépenses ne connaissent donc qu'une hausse de 1,18% par rapport à 2014.

Enfin, une série d'amendements techniques ont été approuvés en ce qui concerne les autres institutions.